

Le Joyau

Carnaval d'hiver SHAZAM 2026

Voici quelques photos du samedi 7 février 2026.

Malgré le froid on a quand même eu plus que 200 personnes au courant de la journée.

On a vraiment eu du fun !

Beaucoup d'enfants et beaucoup de joie.



Visites de prévention incendie 2026



Voici les chemins qui seront visités par les pompiers de la Régie incendie Memphrémagog Est, pour Barnston-Ouest: **chemins Bean, Beulac, Buckland, Fauteux, Labbé, Rosenberg, Smith et Stage.**

Les visites seront faites entre le mois de mai et d'octobre.

Les points importants vérifiés lors des visites sont les avertisseurs de fumée, les avertisseurs de monoxyde de carbone, la présence d'un plan d'évacuation, la présence de matière dangereuse et aussi la mise à jour des coordonnées via le 911.

Pour plus d'informations, S.V.P., contacter le chef aux opérations et prévention de la Régie incendie Memphrémagog Est, M. Christian Létourneau, TPI au 873-389-5886.

LA MAIRIE

CONSEIL MUNICIPAL

JULIE GRENIER, <i>MAIRESSE</i>	819-821-0726
LUCIE MICHAUD, <i>conseillère 1</i>	514-718-4730
ZIV PRZYTYK, <i>conseiller 2</i>	819-580-4118
VIRGINIE ASHBY, <i>conseillère 3</i>	819-838-1274
NORMAND VIGNEAU, <i>conseiller 4</i>	819-876-2210
JENNY CATCHPAW, <i>conseillère 5</i>	819-679-2063
CYNTHIA FERLAND, <i>conseillère 6</i>	819-212-6747

Les séances du conseil ont lieu le 1er lundi du mois à compter de 19h00 au Centre Communautaire, 2081 ch. Way's Mills.

Administration municipale

SONIA TREMBLAY, directrice générale greffière-trésorière
SYLVIE DOLBEC, secrétaire-trésorière adjointe
CLAUDE LACHAPPELLE, inspecteur municipal
AMINE DAHMANE, inspecteur en bâtiment et environnement

Bureau municipal

2080, chemin Way's Mills

Ayer's Cliff (Way's Mills), Québec J0B 1C0

Tél: (819) 838-4334 **Télé:** (819) 838-1717

Courriel: info@barnston-ouest.ca

Heures de bureau

lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

vendredi fermé

Vous avez des suggestions, des articles à publier ou des photos à partager, contactez-nous au 819-838-4334 ou par courriel:

info@barnston-ouest.ca

Date de tombée le dernier lundi de chaque mois

Rédaction et mise en page: Sylvie Dolbec

Relecture du Joyau : Rose Mary Schumacher

LES PERMIS DE FEU SONT GRATUITS

Pour obtenir un permis de feu à ciel ouvert vous devez contacter Claude Lachapelle, inspecteur municipal au 819-578-6171 ou la Régie incendie Memphrémagog Est, sur les heures de bureau au 873-389-5886 ou en complétant le formulaire en ligne

(www.regieincendieest.ca/feux-agrave-ciel-ouverts.html)

IL EST OBLIGATOIRE !!

NUMÉROS IMPORTANTS

INCENDIES	911
EN CAS D'URGENCE	911
AMBULANCE DE COATICOOK	911
CLSC	819-849-4876
CHUS	819-346-1110
PAROISSE	819-849-3645
SÛRETÉ DU QUÉBEC *info	819-849-4813
SÛRETÉ DU QUÉBEC *urgence	310-4141
BUREAU MUNICIPAL	819-838-4334
INSPECTEUR MUNICIPAL	819-578-6171
CENTRE COMMUNAUTAIRE ...	819-838-5650
SITE D'ENFOUISSEMENT	819-849-9479
INFO EXCAVATION	1-800-663-9228
INFO CRIME	1-800-711-1800
INFO SANTÉ	811



PANNES ET URGENCES
1-800-790-2424

INFORMATION IMPORTANTE

**EN CAS D'URGENCE:
AMBULANCE, POMPIER,
POLICE COMPOSEZ LE 9-1-1**

**IL EST ESSENTIEL DE
PRÉCISER QUE VOUS ÊTES
SITUÉS SUR LE TERRITOIRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE
BARNSTON-OUEST**

Le permis d'installation septique est obligatoire et l'obligation de fournir une attestation de conformité est requise. Veuillez contacter l'Inspecteur en bâtiment et environnement le jeudi de 8h30 à 12h00 ou par courriel urbanisme@barnston-ouest.ca

Séance ordinaire du 2 mars 2026

Présences : Julie Grenier, mairesse et les conseillers (ères) Lucie Michaud, Virginie Ashby, Normand Vigneau, Jenny Catchpaw et Cynthia Ferland

Absence : Ziv Przytyk

Personne ressource : Sonia Tremblay, directrice générale greffière-trésorière

Résolutions

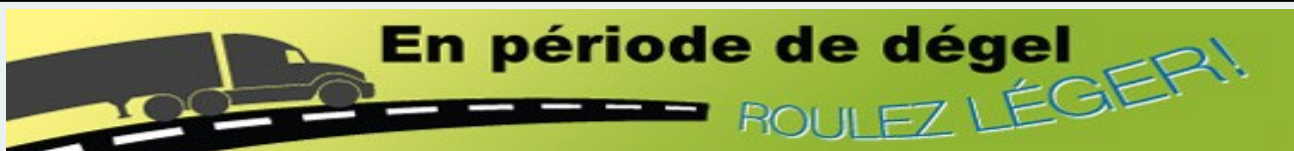
- Le conseil municipal nomme B. Lamine Med-Dahmane, inspecteur en bâtiment et environnement, comme officier désigné responsable de l'application du Règlement numéro 321-2026 relatif à l'entretien et l'occupation des bâtiments.
- Le conseil municipal a adopté la *Politique sur les dons, les commandites et le Fonds de la persévérance scolaire de Barnston-Ouest*.
- Le conseil municipal appuie le Mouvement santé mentale Québec et proclame, le 13 mars, la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et ce pour toute la durée de son mandat.
- Le conseil municipal autorise la création de courriels pour chaque membre du conseil municipal et autorise les frais mensuels s'y rapportant.
- Dans le dossier de règlement du déploiement du réseau de fibre optique sur le territoire de la MRC de Coaticook, le conseil municipal a décidé de payer 92 765 \$ de la quote-part spéciale, en un seul versement, au début de l'année 2027.
- Le conseil municipal a appuyé la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 5 878 915. La décision finale, dans ce dossier, revient à la CPTAQ.

Règlements

- Adoption du Règlement numéro 321-2026, le Règlement relatif à l'entretien et l'occupation des bâtiments.
- Avis de motion, Règlement numéro 322-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Barnston-Ouest.

Avertissement

Les résumés des séances du Conseil et des règlements sont publiés à titre d'information et font l'objet d'une réécriture permettant une meilleure compréhension des textes à caractère d'avantage administratif. Ils n'ont aucune valeur légale et ne lient ni la Municipalité, ni la rédaction. Vous pouvez bien entendu consulter les procès-verbaux et les règlements originaux au bureau municipal.



ZONES ET PÉRIODES DE DÉGEL 2026

Le ministère des Transports du Québec rappelle aux utilisateurs de véhicules lourds et aux expéditeurs que, comme chaque année, les limites de charges autorisées sont réduites en période de dégel sur l'ensemble des chemins publics pour tenir compte de la capacité portante plus faible du réseau routier durant cette période.

Pour la période de dégel 2026, la date visée de début et de fin de la période de restriction des charges pour la zone de dégel devrait être la suivante: **DU LUNDI 16 MARS (00H01) AU VENDREDI 15 MAI (23H59)**

COLLECTE 2026

Avril

D/S	L/M	M/T	M/w	J/T	V/F	S/S
			R	2	3	4
5	6	C	8	9	10	PA
12	13	D	R	16	17	18
19	20	C	22	23	24	25
26	27	28	R	30		

IMPORTANT: Déposez vos bacs la veille ou avant 6h le jour de la collecte.

**UN PERMIS EST REQUIS
POUR CONSTRUIRE, RÉNOVER, DÉPLACER
OU DÉMOLIR UN BÂTIMENT**

LA DEMANDE DE PERMIS DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE :

- Nom et adresse du propriétaire / demandeur
- Adresse de l'immeuble
- Plan du bâtiment, dimensions et hauteur
- Détails de la finition intérieure et extérieure, type de toiture et fondation
- Exécutant des travaux
- Le coût des travaux
- Plan d'implantation à partir du certificat de localisation

ÉTUDE DE LA DEMANDE

Afin d'éviter des retards dans l'élaboration de vos travaux, prévoyez déposer votre demande de permis 30 jours AVANT le début.

Pour les demandes de permis dans le secteur de Way's Mills, veuillez prévoir 45 jours avant le début

TOUTE PERSONNE AYANT DÉBUTÉ DES TRAVAUX SANS AVOIR OBTENU AU PRÉALABLE UN PERMIS AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ, COMMET UNE INFRACTION ET EST PASSIBLE D'UNE AMENDE.

IMPORTANT: Avant d'entreprendre des travaux contactez: Amine Dahmane, inspecteur en bâtiment et environnement le jeudi matin, de 8h30 à 12h00 (819) 838-4334

**Calendrier des séances ordinaires
du conseil municipal - année 2026**

- Lundi, le 13 avril 2026 à 19h00
- Lundi, le 4 mai 2026 à 19h00
- Lundi, le 1 juin 2026 à 19h00
- Lundi, le 6 juillet 2026 à 19h00
- Lundi, le 3 août 2026 à 19h00
- Lundi, le 14 septembre 2026 à 19h00
- Lundi, le 5 octobre 2026 à 19h00
- Lundi, le 2 novembre 2026 à 19h00
- Lundi, le 7 décembre 2026 à 19h00

Les séances ordinaires ont lieu au Centre Communautaire situé au 2081, ch. Way's Mills à Barnston-Ouest.

Politique familiale

Subvention à la naissance

- 100 \$ 1er enfant
- 200 \$ 2e enfant
- 300 \$ 3e enfant et subséquents



Couches de coton

Un seul remboursement représentant 50% des coûts d'achat des couches de coton, jusqu'à concurrence de 200 \$.

RAPPEL !

1^{er} VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES
était le 9 mars 2026

Vous pouvez payer par internet, guichet ou au comptoir de la CIBC, BNC, BMO, Scotia ou Caisse Desjardins

LES MARDIS SAGES

15 %
de rabais
pour les clients de
60 ANS ET PLUS
sur présentation d'une
pièce d'identité

Applicable sur la
plupart des articles

*Voir la liste des
restrictions à la caisse. Non
additionnable aux autres
rabais, sauf celui du dépôt.*

Rabais valide tous les **MARDIS**

magasins de COATICOOK et de MAGOG
Tel : 819 804-1018
Sans frais : 1 855 804-1018
www.ressourcieriedesfrontieres.com

**RESSOURCERIE
DES FRONTIÈRES**



GRC POLICE
FÉDÉRALE
RÉGION DE L'EST

**COLLABORER POUR
PROTÉGER NOS FRONTIÈRES**
INTÉGRITÉ FRONTALIÈRE

SIGNALER
UNE PERSONNE OU UNE SITUATION SUSPECTE

1-888-506-7267

Canada

T'ES IMPORTANT(E) POUR NOUS

Le suicide n'est pas une option.

À propos de JEVI Centre de prévention du suicide - Estrie



JEVI est un organisme communautaire ayant pour mission la promotion du mieux-vivre et la prévention du suicide auprès de la population de l'Estrie. Nos services d'intervention sont offerts gratuitement, en toute confidentialité, aux jeunes, aux adultes et aux personnes âgées que ce soit à titre de personne suicidaire, de proche (parents, frères, sœurs, amis, etc.) ou de personne endeuillée à la suite du décès par suicide d'un proche. La ligne d'intervention téléphonique 1 819-564-1354 est aussi la porte d'entrée pour tout intervenant de l'Estrie qui désire du soutien clinique dans le cadre d'une intervention en lien avec la problématique du suicide. Nos activités de formation et de sensibilisation s'adressent à la population, aux milieux scolaires, aux milieux de travail, aux organismes communautaires et aux établissements publics.

ACTIVITÉ DE COURTEPOINTE

Les courtepoinniers de Way's Mills se réunissent une fois par semaine les mercredis de 10h à 16h00 au Centre Communautaire de Way's Mills. Les courtepoinniers dans la municipalité sont invités à se joindre à nous pour travailler et socialiser dans un milieu agréable. Si vous êtes débutants et si vous avez besoin d'aide, il nous fera plaisir de vous aider. Apportez votre dîner et votre projet.

Pour plus d'informations, contactez Rose Mary Schumacher au 819 876 5926 ou rose.schumacher60@gmail.com

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

JPL

entrepreneur électricien

1040, rue Westmount
Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0

T 819-838-4141

F 819-838-4149

Propriétaires:

Joseph Tremblay
Pierre-Luc Boily

Services:

Agricole, Résidentiel
Commercial, Industriel



POUR VOS BESOINS
EN ASSURANCE



PROMUTUEL
ASSURANCE

1 877 799-8844
promutuelassurance.ca

CENTRE AGRICOLE COATICOOK Inc

525, rue Main ouest
Coaticook (Qc) J1A 1R2



819 849-2663 (tél.)

819 849-3058 (fax)

www.centreagricole.ca

ROYAL LEPAGE

Royal LePage Au Sommet, Agence immobilière
(Franchisé indépendant et autonome)

Sonia Nepton

Sonia Nepton Courtier immobilier Inc.

Cellulaire: 819 349-3784

Courriel: sonianepton@royallepage.ca



GENEVIÈVE HÉBERT

DÉPUTÉE DE SAINT-FRANÇOIS
(BROMPTON, FLEURIMONT,
LENOXVILLE - MRC DE COATICOOK)

ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC

OUVERT DU LUNDI AU JEUDI
OPEN MONDAY TO THURSDAY

☎ 819 565-3667, poste 86212

📍 12, rue Adams, Coaticook, QC J1A 1K3

✉ Genevieve.Hebert.SAFR@assnat.qc.ca



ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

EXCAVATION GÉNÉRALE ET MINI-EXCAVATION
 GENERAL EXCAVATION AND MINI-EXCAVATION
 INSTALLATION SEPTIQUE SEPTIC INSTALLATION
 DÉMOLITION DEMOLITION

EXCAVATION Daniel Roy
 9113-6275 Québec inc.

RBQ : 8280-6670-11

819-838-1138
 www.excavationdanielroy.com
 CELL. : 819-571-4643 • FAX : 819-838-1197
 571, CH. COREY, AYER'S CLIFF (QUÉBEC) JOB 1C0



ENTREPRISES GGS

Guy Provencher
 1880, ch. Provencher
 Coaticook, Qc J1A 2S5
 Tél. : 819-849-7002
 Cell. : 819-571-4265

- Transport en vrac et déneigement
- Vente de : - sable
 - gravier
 - pierre, etc...



COMPTON—STANSTEAD
MARIANNE DANDURAND
 DÉPUTÉE—MEMBER OF PARLIAMENT



3003, rue Collège
 Sherbrooke (QC) J1M 1T8
 819 347-2622
 info@mariannedandurand.ca
 mariannedandurand.ca


 @madandurand


ENVIROSOL
 Firme d'experts-conseils en environnement

info@enviro-sol.com
 t. 819 791-2303
 f. 819 791-2313

ENVIRO-SOL.COM

GRANDE NOUVELLE!  

Envirosol est heureux d'accueillir Percotec et Environnement SMMC dans la famille et ainsi répondre à tous vos besoins en percolation et installation septique !!!




*Autobus
 G. Ashby*

2676 Chemin Caron, Ayer's Cliff QC, J0B 1C0

À vos service depuis 1952

Besoin d'une soumission pour vos transports?

Nous offrons du transport nolisé pour tous

Faite votre demande dès maintenant!

- mariages
- évènements corporatifs
- navettes
- sorties scolaires
- etc.

Nous adaptons nos soumissions à vos besoins

autobusgashby.ca

819-838-5468 poste 102

COLLECTE SÉLECTIVE

Liste des Matières acceptées et refusées



Nous tenons à remercier tous les citoyens pour leur excellente collaboration !!!



Voici quelques consignes :

- Mettre les roues du bac vers la maison et à un maximum de 6 pieds du bord du chemin
- Les sacs de plastique doivent être rassemblés et compressés dans un même sac
- Idéalement, les bouchons de plastique doivent être laissés sur les contenants de plastique
- Il n'est pas nécessaire d'enlever le goulot de plastique des cartons de lait, de jus et des contenants de type Tetra Pak
- Tous les contenants doivent être rincés
- Les étiquettes peuvent être laissées sur les boîtes de conserve et les pots en verre
- Dans le cas des boîtes de pizza et autres boîtes de livraison provenant d'un restaurant, tous les aliments doivent être enlevés
- Ne mettez pas de recyclage autour du bac (Mettez-le à l'intérieur seulement)

PAPIERS

Matières acceptées :

- Papier journal
- Papier glacé (circulaires, revues)
- Papier fin (papier à écrire)
- Papier kraft (sacs bruns)
- Enveloppes avec ou sans fenêtre

Matières refusées :

- Papier carbone
- Papier mouchoir, papier essuie-tout
- Papier ciré
- Papier souillé d'aliments, de graisse, etc.
- Sacs de pommes de terre

PLASTIQUE

Matières acceptées :

- Plastique de no 1 à 7 sauf les matières refusées
- Contenants de produits alimentaires (margarine, yogourt, crème glacée)
- Contenants de produits d'entretien (liquide à vaisselle, eau de javel)
- Contenants de produits cosmétiques (shampooing, crème)
- Couvercles de plastique
- Sacs d'épicerie et de magasinage
- Sacs de pain et de lait vides et propres
- Jouets en plastique sans AUCUNE pièce de métal
- Pots de jardinage en plastique exempts de terre
- Disques compacts, DVD et boîtiers

Matières refusées :

- Pellicule de plastique (Saran Wrap)
- Contenants ou morceaux de styromousse
- Contenants de térébenthine, d'essence ou d'autres produits dangereux*
- Tout produit biomédical (seringues, aiguilles, tubulures, etc.)
- Emballage de croustilles (chips)
- Sacs d'emballage de foin¹
- Pots de jardinage en styromousse
- Boyaux d'arrosage
- Corde (de nylon, cordes à linge, pour balles de foin)

VERRE

Matières acceptées :

- Pots et bouteilles sans couvercle

Matières refusées :

- Vaisselle
- Vitres ou miroirs
- Ampoules électriques et tubes fluorescents
- Fibre de verre
- Porcelaine et céramique
- Pyrex

MÉTAL

Matières acceptées :

- Boîte de conserve (avec ou sans étiquette)
- Bouchons et couvercles
- Cannette d'aluminium
- Papier et assiette d'aluminium non souillés
- Objets domestiques de métal (poêlons, chaudrons et casseroles)
- Petits appareils électriques de métal inutilisables (grille-pain, bouilloires, etc.)
- Pièces de métal de moins de 2 kg et de longueur inférieure à 60 cm (broche exclue)
- Objets ou couvercles combinant métal et plastique

Matières refusées :

- Batteries et piles
- Contenants de peinture
- Pièces de métal de plus de 2 kg et de longueur supérieure à 60 cm
- Cintres, fil et broche de métal

CARTONS

Matières acceptées :

- Carton ondulé (gros carton) **maximum** : 3 pieds X 2 pieds
- Carton pâte (boîte d'œuf)
- Carton plat et ondulé (boîtes de céréales, boîtes à pizza)
- Cartons de lait, jus et aliments congelés
- Cartons de jus enduit d'aluminium à l'intérieur (Tetra Pak)
- Matières refusées :
- Carton souillé d'huile, de peinture, de graisse etc.

➡ Rappelez-vous que si des matières non recyclables se trouvent dans votre bac, le chauffeur n'est pas tenu de faire le tri et ainsi **votre bac ne sera pas ramassé.**

Soyez pile à l'heure, vérifiez vos avertisseurs de fumée !

par Émile Rivard, Technicien en prévention incendie



C'est durant la nuit du 7 au 8 mars qu'avait lieu le changement d'heure. Cette période de l'année est toujours un bon rappel pour ne pas oublier de changer les piles de vos avertisseurs de fumée. Les avertisseurs de fumée **sauvent des vies** ! Il est donc essentiel que ceux-ci soient fonctionnels en tout temps.

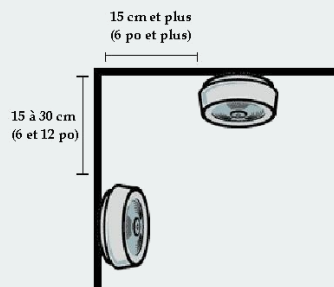
Pour vérifier votre avertisseur de fumée, il vous suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai.

Testez aussi sa capacité à détecter la fumée en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur. Par contre, si votre appareil est relié à une centrale, vérifiez avant de tester votre appareil auprès de la compagnie d'alarme qu'elle ne déclenche pas le service incendie pendant que vous faites le test. Lorsque la vérification est complétée, vous pouvez rappeler la centrale afin de vous assurer qu'elle a bien reçu le signal d'alarme et qu'elle remette le système en service.



Des points importants à retenir :

- Si votre avertisseur émet des signaux sonores intermittents, c'est que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. N'installez jamais de pile rechargeable ;
- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol ;
- Installez des avertisseurs de fumée dans les corridors, près des chambres à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. Fixez-les au plafond ou sur les murs, à une distance de 15 à 30 cm (6 à 12 po) du mur ou du plafond ;



- S'il est endommagé, poussiéreux ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, il doit être changé ;
- Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans. Fiez-vous à la date indiquée sur le boîtier. En l'absence d'indication, ne prenez aucun risque, remplacez-le ;
- Si vous êtes locataire, votre propriétaire doit vous fournir un avertisseur de fumée; toutefois, vous êtes responsable de l'entretenir et de changer la pile ;
- Assurez-vous que tous les occupants entendent l'avertisseur de fumée lorsqu'ils dorment. Sinon, installez un avertisseur de fumée dans la chambre de ceux qui ne peuvent l'entendre ;
- Ne retirez jamais la pile d'un avertisseur qui se déclenche trop souvent. La problématique est probablement l'emplacement. Votre avertisseur doit être trop près de la cuisine ou de la salle de bain. Installez-le plus loin de ces deux pièces ou changez-le pour un avertisseur de type photoélectrique, qui sera moins sensible.

Pour plus de renseignements sur l'avertisseur de fumée ou tout ce qui concerne la sécurité incendie, communiquez avec votre service de protection incendie municipal ou le service de prévention incendie de la MRC de Coaticook.

EXPOSITION HORTICOLE DU CRIFA

+ PORTES OUVERTES
et animation des 18 programmes offerts au CRIFA

SAMEDI & DIMANCHE
28 ET 29 MARS 10 h À 16 h

**NOUVELLE
FORMULE!**

**ENTRÉE
GRATUITE**

ANIMAUX DE LA FERME, VISITES
DES SERRES, DÉGUSTATIONS ET
DÉMONSTRATIONS



GRATUIT
**CENTRE
D'Action BÉNÉVOLE**
DE LA MRC DE COATICOOK



Pour rendez-vous ou
informations : 819-849-7011 #224



cabmrccoaticook.org/services/rapports-impots



SERVICE D'AIDE
EN IMPÔT

PROGRAMME
DES BÉNÉVOLES
DEPUIS 1988



Seulement pour les résidents
de la MRC de Coaticook

CLINIQUES D'IMPÔT SANS RENDEZ-VOUS

Tous les mardis du 24 février au 28 avril, de 13 h à 16 h
2 mardis en soirées le 17 mars et 7 avril, de 16 h à 19 h

OÙ: À la salle Action, 87 rue Main Ouest à Coaticook

Stationnement en face





Ouverture de la période d'inscription des bourses d'études Desjardins 2026! 🎓

La période d'inscription aux bourses d'études Desjardins est officiellement lancée! En plus des bourses de la Fondation Desjardins, notre Caisse offre 15 000 \$ en bourses.

🔗 *Les membres ont jusqu'au 31 mars 2026 pour soumettre leur candidature.*

Pour plus d'information, consultez le site suivant:
www.desjardins.com/bourses

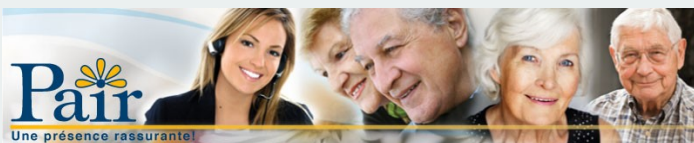
LOCATION

Besoin d'une salle ?

Le Centre Communautaire est à la disposition de tous les résidents de Barnston-Ouest. Le prix de location aux résidents est de 100 \$ (plus un dépôt de 50 \$ qui vous sera remis après inspection) pour une activité familiale et non-commerciale.

Question de mieux récupérer

Des boîtes spécialement conçues pour la récupération de piles sèches, cartouches d'encre (laser et jet d'encre), téléphones cellulaires et les piles rechargeables sont disponibles au bureau municipal pendant les heures d'ouverture, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30.



Le Centre d'action bénévole est le répondant du **programme PAIR dans la MRC de Coaticook**. Le programme PAIR, ce sont des appels automatisés quotidiens qui assurent l'entourage du bénéficiaire que leur proche va bien et est en sécurité.

Ainsi, les bénéficiaires reçoivent un ou plusieurs appels tous les jours à la même heure. Le fait de répondre indique que l'utilisateur ou l'usager est en état de composer le 911 s'il a besoin d'aide. Si la personne ne répond pas, le système automatisé retéléphone peu de temps après le premier appel. S'il n'y a aucune réponse à la deuxième tentative, une procédure d'alerte s'enclenche pour que quelqu'un (un voisin, un membre de la famille, un policier, etc.) effectue un suivi de la situation en se rendant chez le bénéficiaire.

Service gratuit.

Pour information : 819-849-7011 poste 224
ou par courriel : maintien@cabmrccoaticook.org



À pied, soyez visible!

Quand vous marchez sous la pluie, sous la neige ou à la noirceur, vous risquez de vous faire heurter par un véhicule parce que les conducteurs vous voient moins bien. La solution? **Soyez visible et prévisible!**



Soyez visible

Portez des vêtements voyants ou munis de bandes réfléchissantes. Vous pouvez également ajouter un accessoire réfléchissant, comme un brassard.

Et puisque les phares des véhicules éclairent surtout le bas du corps, portez-le aux jambes ou aux chevilles.

Marchez sur le trottoir

C'est obligatoire! S'il n'y a pas de trottoir, marchez sur le bord de la chaussée, idéalement face à la circulation afin de voir venir les véhicules.

Traversez aux bons endroits

Traversez aux intersections ou aux passages pour piétons, en respectant les feux pour piétons ou les feux de circulation.

Les conducteurs s'attendent à vous croiser aux intersections et à vous voir marcher sur les trottoirs ou sur le bord de la chaussée. En étant visible et prévisible, vous serez plus en sécurité.

C-5501 (18-11)

Société de l'assurance
automobile

Québec

APPRENEZ LES SIGNES DE L'AVC

VISAGE Est-il affaissé?

INCAPACITÉ Pouvez-vous lever les deux bras normalement?

TROUBLE DE LA PAROLE Trouble de prononciation?

EXTRÊME URGENCE Composez le 9-1-1.

© Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, 2014.